

# SITTOMAT

## Commission Mixte

---

**25 SEPTEMBRE 2024**

### Procès-Verbal

**Étaient présents :**

Gilles VINCENT, Président

Christine SINQUIN

Jean-Luc VITRANT

Chrystelle GOHARD

Jean-Luc GRANET

René CASTELL

Jean TEYSSIER

Patrick BOUBEKER

Luc de SAINT SERNIN

Jean PLENAT

Albert TANGUY

Patrick MARTINELLI

Christophe DELIGNY, Directeur

Sandra LE BEC PEINADO

Michel MARIN

## **ORDRE DU JOUR**

I.	Adoption des procès-verbaux de la commission mixte du 3 juillet 2024 et du comité syndical du 10 juillet 2024 .....	3
II.	1884 – Autorisation du marché AOO2024-04 de caractérisations des OMR collectées sur le territoire du SITTOMAT .....	3
III.	1885 – Approbation du nouvel organigramme des services du SITTOMAT .....	5
IV.	1886 – Désignation des emplois bénéficiant d'un véhicule de fonction .....	14
V.	1887 – Avis du SITTOMAT sur la modification n°1 du SRADDET de la région sud .....	14
VI.	1888 – Agrément de la modification d'actionariat de la société ZEPHIRE .....	18

## **I. Adoption des procès-verbaux de la commission mixte du 3 juillet 2024 et du comité syndical du 10 juillet 2024**

### **Le Président**

Est-ce que vous avez des commentaires ?

### **Christophe DELIGNY**

Sont-ils en ligne ou pas, Sandra ? Pas depuis longtemps. L'approbation, il faudra effectivement la faire au comité syndical.

## **II.1884 – Autorisation du marché AOO2024-04 de caractérisations des OMR collectées sur le territoire du SITTOMAT**

### **Le Président**

Avant que Christophe vous le présente, je vais vous expliquer ce qui est en train de se passer. Les collectivités et les associations de collectivités, pour une fois, ont toutes été d'accord avec les associations de consommateurs pour refuser le projet présenté par CITEO pour son agrément sur les soutiens aux collectivités. Les collectivités ont dit non, tout d'abord parce qu'elles estiment que cet agrément n'est pas conforme à la loi Grenelle.

Je rappelle - c'est mon credo, et tant que je serai dans les affaires, je le répéterai - que nous avons obtenu en 2008 un vote à l'unanimité sur la loi Grenelle. Dans la partie déchets de cette loi, il était stipulé, entre autres, que les soutiens apportés aux collectivités devaient être au minimum de 80 % du coût net optimisé.

Le coût net, ce sont les charges moins les ventes de matériaux, puisque le plastique, le carton, l'aluminium, tout ce qu'on récupère, on le vend. Ce sont donc des recettes, et c'est normal que cela vienne en diminution des charges. « Optimisé » signifiait qu'on partait sur un prix calculé par l'ADEME qui était standard. Autrement dit, les charges étaient standard.

Aujourd'hui, le constat est que nous arrivons à 22 % au lieu de 80 %. Le syndicat de Paris est à 5 %. On se bat depuis des années pour dire que nous avons des soutiens qui ne sont pas à la hauteur de ce qui a été voté. Ce que disait la loi, c'était que ces 80 % du coût net étaient pour 75 % de valorisation. J'ai oublié de le dire.

CITEO répond systématiquement que, s'il n'y a pas la performance de 75 %, il est normal qu'il y ait un soutien inférieur. Nous répondons oui, mais le constat est que nous avons quand même des rendements qui ne sont pas si mauvais et on n'atteint pas les 80 %. C'est l'une des raisons pour lesquelles nos collègues élus ont voté contre.

La deuxième raison, c'est que le ministre BÉCHU, un peu à la demande des collectivités - il a été maire et je crois qu'il a été réélu maire à Angers - connaît bien le sujet. On est allé le voir en lui disant qu'on trouvait anormal que les éco-organismes ne soient pas pénalisés quand ils ne font pas ce qui est prévu dans l'agrément. Or, je rappelle que notamment pour les emballages, les 75 % de valorisation des emballages ne sont pas l'engagement des collectivités, c'est l'agrément de CITEO.

Ensuite, ils ne consomment pas la totalité des redevances que leur apportent les producteurs et les grandes sociétés qui vendent les produits. Ils se retrouvent en fin d'année à avoir des sommes conséquentes.

Monsieur BÉCHU était convaincu qu'il fallait mettre des pénalités sur les éco-organismes. Il y en a un qui était l'éco-organisme EcoDDS, sur les déchets dangereux. Comment s'appelle-t-il déjà ? Monsieur CHARLEMAGNE. Il fait ce qu'il veut. Les pneus aussi, etc.

Le ministre, convaincu qu'il fallait aller vers des pénalités, a commencé à faire réfléchir ses équipes sur le sujet. Le lobbying a fait que CITEO, les producteurs et autres sont aussi montés au créneau en disant : « Si vous nous appliquez des pénalités, on demande que des pénalités soient appliquées aux collectivités. »

L'idée est de faire des caractérisations sur les OMR des collectivités, de telle façon que, si on trouve des emballages ménagers dans les OMR, ces collectivités aient une augmentation de la TGAP.

Le ministère a dit oui, à condition que les caractérisations soient prises en charge par CITEO, sauf que CITEO nous propose des caractérisations qui n'en ont que le nom, parce que c'est une seule caractérisation.

### **Christophe DELIGNY**

Pour l'ensemble de l'aire du SITTOMAT, il est prévu 15 caractérisations, ce qui est quand même très faible.

#### **Le Président**

Nous avons décidé de faire bloc et de refuser les caractérisations faites par CITEO pour les réaliser nous-mêmes. En effet, lorsque nous les effectuons, nous le faisons en été, en hiver, et sur l'ensemble des communes. Cela nous donne un document que je vous conseille de consulter. Si vous ne l'avez pas, nous pouvons vous le renvoyer. Ces caractérisations vous permettront de connaître exactement le contenu de vos ordures ménagères.

Globalement, nous savons que nous avons 8 % de verre, par exemple. Je n'ai pas besoin de sortir mon ordinateur, mais je l'ai en permanence. Nous avons 16 % de papier-carton, 28 % de putrescibles, 5 % de textiles, etc.

Nous avons donc décidé de faire front contre les caractérisations de CITEO. Cependant, nous conseillons à tout le monde de réaliser des caractérisations, car il est utile de connaître le contenu de nos ordures ménagères résiduelles (OMR).

Je vous ai présenté le contexte, et je pense n'avoir pas dit d'inexactitudes.

### **Christophe DELIGNY**

Je vais vous présenter la délibération. Nous allons vous proposer de signer un nouveau marché pour réaliser de nouvelles caractérisations.

Je vous rappelle, comme l'a mentionné le Président, que nous avons effectué une campagne de caractérisation été-hiver en 2018-2019, cela fait donc plus de cinq ans, et qu'il est très utile de refaire une caractérisation. D'une part, pour voir comment la composition de nos déchets a évolué, et d'autre part, pour constater s'il y a eu des améliorations, moins de recyclables, peut-être moins de biodéchets aussi, en lien avec les campagnes de distribution de composteurs qui viennent de s'achever.

Nous avons relancé un appel d'offres cet été et nous sommes en train d'analyser deux offres reçues. Elles seront présentées à la CAO la semaine prochaine, juste avant la séance du comité syndical, afin de pouvoir autoriser le Président à signer le marché avec le candidat retenu.

Nous avons choisi de reprendre le même plan d'échantillonnage qu'en 2018-2019, précisément pour pouvoir comparer et marquer l'évolution des résultats. Un plan d'échantillonnage sera à faire sur Porte des Maures, puisque ce territoire n'était pas inclus à l'époque. Nous effectuerons également des caractérisations sur chacune des communes de Porte des Maures.

C'est un travail conséquent que nous prévoyons de réaliser entre novembre 2024 et janvier 2025 pour la campagne d'hiver, et en juillet-août 2025 pour la campagne d'été. Au total, environ 150 échantillons seront à caractériser en hiver, et le même nombre en été.

### **Le Président**

Je vous incite, ceux qui sont intéressés, à demander le rapport que nous avons fait en 2018. C'est très riche d'enseignements. De plus, vous pouvez vous comparer, puisque c'est EPCI par EPCI, et même commune par commune. Contrairement à ce qu'on dit, nous avons toujours pensé que, par exemple pour le verre, il y avait une grande différence selon qu'on était en milieu urbain, semi-urbain ou rural. Vous verrez qu'il n'y a pas une très grande différence dans les OMR, ce qui ne veut pas dire qu'au niveau rendement, il n'y a pas de différence. Il y a des différences sur les rendements de captation du verre, mais sur ce qui reste dans les OMR, il n'y a pas de grosses différences. Cela veut dire qu'il y a des endroits où l'on ne boit pas de vin, ou plutôt il y a des endroits où l'on boit beaucoup de vin, ou de champagne, ou de bouteilles d'eau en verre.

Continuons. N'avez-vous pas de questions ? Profitez-en. En commission mixte, c'est le moment où on peut prendre un peu de temps.

## **III. 1885 – Approbation du nouvel organigramme des services du SITTOMAT**

### **Christophe DELIGNY**

On s'inscrit un peu dans la suite des différents échanges qu'on avait pu avoir à l'occasion de précédents comités syndicaux sur la nécessité, pour le syndicat, d'une part, de renforcer sa rigueur, en matière d'achats publics et d'autre part, de se doter d'une capacité de réflexion et d'analyse pour faire ce que l'on appelle classiquement du contrôle de gestion, c'est-à-dire véritablement s'assurer que l'argent est correctement dépensé.

Avoir des démarches d'optimisation pour rechercher des économies aussi, dans la manière dont on traite les déchets et dont on les transporte. Plus globalement, avoir systématiquement, dans le viseur, le souci de la performance.

Le SITTOMAT est composé de neuf agents, plus son Directeur général. Quand je suis arrivé, en 2021, il y avait ce qu'on appelle un « organigramme en peigne ». Le Directeur général supervisait chacun des neuf agents individuellement.

Ça m'a intéressé parce que ça m'a permis, quand je suis arrivé, de prendre connaissance, de manière très opérationnelle, avec le plan de charge de l'activité de chacun des agents pour pouvoir vraiment rentrer dans la structure et la prendre en main.

On s'aperçoit aujourd'hui qu'on a des processus d'évolution avec la création d'un centre de tri dont on a démarré les études et pour lequel les travaux devraient démarrer, dans le courant de l'automne.

On est aussi en réflexion pour créer une plateforme de compostage des biodéchets, comme vous le savez, et on en a vraisemblablement aussi un sixième qui est le transfert qu'on pourra réaliser, pour autant que la ville de Toulon accepte de nous vendre le terrain, en face de l'UVE, sur le quartier Lagoubran.

Un certain nombre de projets structurants ressortent et nécessitent, notamment de ma part, d'y consacrer plus de temps.

Il est nécessaire de renforcer et sécuriser la dimension de l'achat public, et de s'orienter vers des réflexions de fond sur l'optimisation et la maîtrise de coûts et des filières en général. Des défis fiscaux vont certainement s'ouvrir à nous, dans les prochains mois et les prochaines années. Il faut qu'on puisse dégager du temps et de la capacité de réflexion pour vous proposer et mettre en œuvre les meilleures solutions possibles.

J'ai proposé au Président de refondre l'organigramme de la manière suivante. Vous l'avez en projection. De gauche à droite, on trouve une fonction « Grands projets – gestion des ordures ménagères ». C'est le poste occupé aujourd'hui par Michel OLLAGNIER qui gère avec moi directement la conception et réalisation du centre de tri de la Farlède, mais qui supervise aussi la DSP ZEPHIRE, ainsi que tous les transports liés à l'activité des quais de transfert.

**Jean Luc VITRANT**

C'est dommage, on ne voit pas. On ne l'a pas, ce tableau, dans le document.

**Christophe DELIGNY**

Si, vous l'avez derrière.

**Jean Luc VITRANT**

Non, il n'y a pas les noms. Ce n'est pas le même.

**Christophe DELIGNY**

Normalement, un organigramme n'est pas nominatif. C'est pour ça que, dans la délibération, je n'ai pas mis les noms. Dans la projection, j'ai mis les noms.

**Jean Luc VITRANT**

Ce serait bien qu'on puisse les voir.

**Christophe DELIGNY**

Je ne peux pas le mettre dans la délibération. Un organigramme n'est pas nominatif.

Les fonctions que réalise Michel OLLAGNIER restent inchangées et Michel restera l'agent des grands projets. Si on fait le quai de transfert de Lagoubran, c'est également lui qui s'en occupera. On garde cette fonction.

On avait ensuite des fonctions avec trois agents.

- Laurent LAUGA qui supervise l'installation et la collecte des colonnes d'apports volontaires, mais aussi la collecte des textiles sur l'aire toulonnaise.
- Raphaël VIAN supervise la gestion des déchetteries.
- Christine CASTEL gère les relations aux éco-organismes. Dit de cette façon, ça paraît peu, mais on travaille avec beaucoup d'éco-organismes avec lesquels on est sous contrat. Il s'agit de la supervision des performances de tri qu'on peut avoir avec l'appui et l'intervention de ces éco-organismes, de manière à faire rentrer les recettes et les soutiens qui permettent de soutenir l'activité.

J'ai proposé la création d'une unité dite « d'exploitation » qui permette de réunir ces trois agents, de manière à faire fonctionner en coordination l'exploitation tant dans la partie opérationnelle que dans la gestion des contrats avec les éco-organismes et la gestion des recettes.

C'est une entité à la tête de laquelle je propose de nommer Laurent LAUGA, puisqu'il vient notamment de réussir le concours d'ingénieur. Ce pourrait être l'occasion pour lui d'être nommé sur place.

On aura notamment le suivi d'exploitation du centre de tri. Aujourd'hui, on gère des marchés avec PAPREC à Nîmes, VEOLIA à La Seyne et VALEOR au Muy. Demain, on sera chez nous avec un contrat d'exploitation qu'il nous faudra véritablement gérer de manière très fine, d'autant plus que toutes les collectes seront réunies et qu'il faudra mettre en place une tarification qui tienne compte de la qualité des collectes apportées par les différents adhérents.

Vous savez que quand on trie, il y a des refus qui génèrent les dépenses.

Il va falloir gérer un compte GER. À Montpellier, j'avais un agent à temps complet qui suivait le pilotage du centre de tri parce qu'il y a des sujets quotidiens sur lesquels il faut être plus qu'informés. Il ne s'agit pas juste d'analyser le reporting et de donner son avis. Il faut être présent régulièrement et être au chevet de l'installation.

### **Le Président**

C'est pire que ça. Je vous rappelle que, lors d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes ici, pas le dernier qui a provoqué les histoires, mais le précédent, il nous a été reproché de ne pas exercer de contrôle sur les délégations de service public.

Autant on ne doit pas s'occuper de la gestion, autant on doit s'occuper du contrôle. C'est l'une des raisons pour laquelle, lors de la dernière délégation de service public de 2017, il a été clairement dit qu'il fallait absolument que l'on exerce un contrôle très strict.

Ce contrôle nous a d'ailleurs amenés, au niveau du SITTOMAT, à déclencher des pénalités, ce qui est le cas aujourd'hui. On est en contentieux. On a octroyé 120 000 euros de pénalités à ZEPHIRE pour lesquels il nous met au tribunal. Ce dernier a décidé de faire une médiation.

Je me souviens des débats qu'on a eus ici et dont les anciens se souviennent qui étaient de dire : « Appliquons les pénalités. Si le délégataire estime qu'il est lésé, il va au tribunal, mais on ne pourra pas nous reprocher d'avoir exercé des contrôles, d'avoir comparé ces contrôles à la délégation de service public, et, en cas de défaut, d'appliquer les pénalités. » C'est important.

On parlait du GER. Il y a très longtemps, il existait une norme de coût des machines tournantes. La durée de vie d'une pompe, dans une station d'épuration, était estimée à six ans. Pour qu'elle tienne tout ce temps, il fallait que chaque année, il y ait un certain pourcentage d'entretien.

Comme je l'ai vécu, je peux vous dire que le GER qui avait été mis sur une usine d'incinération qui se trouvait au Luxembourg s'élevait à plus de 2 millions d'euros par an. Les services fiscaux avaient demandé au gestionnaire de justifier cette somme parce qu'ils pensaient qu'elle partait dans ma poche.

Heureusement qu'il y avait cette norme et qu'à partir de celle-ci, on a démontré que dans une usine d'incinération, le coût de l'entretien pour que l'usine perdure pendant un certain nombre d'années devait être celui-ci, le GER.

Je peux vous dire que j'avais deux personnes qui contrôlaient tous les GER, justement pour éviter qu'on nous reproche soit d'avoir des provisions masquées qui allaient terminer en bénéfice, soit

pour dire : « Vous ne contrôlez pas assez. » Ce sont des choses qu'il faut faire, notamment dans des systèmes comme les nôtres où d'un côté, il y a un risque de santé pour la population, c'est l'usine, et de l'autre côté, il faut s'assurer que les rendements seront bons.

J'ai regardé tout à l'heure, quand on nous annonce qu'on a 34 % de refus de tri, il faut les vérifier. Tu es venu à Saint-Étienne. Tu as vu qu'on a tous dit qu'on était très surpris qu'il y ait autant de refus de tri. C'est aussi quelque chose qu'il faut que l'on contrôle.

### **Un intervenant**

C'est beaucoup.

### **Le Président**

Oui, donc il faut contrôler.

### **Jean-Luc VITRANT**

Ce contrôle dont tu nous parles est très important pour le SITTOMAT. Dans les faits, par qui serait-il assuré ? Par le contrôleur de gestion, par la personne que l'on veut recruter, qui aura une vision globale et générale et qui pourra être un lanceur d'alerte pour le Président ou pour le Directeur général ?

Dans le cas où nous parlons, par rapport au tri, je me pose la question, je pense qu'il va falloir justifier le recrutement d'un ingénieur. Surtout par rapport à la Cour des comptes, comme le disait Christophe, nous sommes déjà passés sous certaines critiques il y a quelques années pour savoir qu'on a un œil sur nous.

Est-ce qu'on ne peut pas nous reprocher d'avoir une armée d'ingénieurs qui va partir au combat ? C'est la question que je me pose pour la défense du Président.

### **Le Président**

Je vais te répondre. J'ai toujours dit que, dans ce syndicat, il n'y avait pas assez de personnes.

### **Jean-Luc VITRANT**

Il faut des techniciens.

### **Le Président**

Je l'ai toujours dit de façon générale dans les discussions. Je crois quand même qu'un jour, tu étais là. On avait discuté avec Jean-François et je lui disais qu'un syndicat comme le nôtre représente 600 000 habitants aujourd'hui. Je vous rappelle qu'on a rajouté la partie rouge et qu'on a rajouté la partie mauve. Cela veut dire une charge de travail supplémentaire. C'est le premier point. En deuxième point, à mon humble avis, nous avons des coûts de traitement qui sont excessifs. Je pense qu'il faut essayer de trouver des solutions pour baisser nos coûts.

Je prends par exemple mon cheval de bataille : les balayures. C'est inimaginable qu'on paie ce prix-là pour des balayures. Il va falloir trouver des solutions. Ce n'est pas en lançant un appel d'offres, parce qu'aujourd'hui, qui peut traiter des balayures ? On a Mat'lld. Savez-vous où partent nos balayures ? Elles partent à Fos-sur-Mer. Ce n'est pas normal. On doit trouver des solutions locales.

En trouvant des solutions locales, on va économiser d'une part le transport et, au niveau concurrentiel, je suis désolé, on n'a que deux sociétés qui sont aujourd'hui Pizzorno et Mat'lld. On revient toujours au même système. Il va falloir trouver des solutions techniques. Ce n'est pas uniquement en mettant en concurrence. Vous avez deux sociétés. Il va falloir trouver des solutions techniques.

Le problème des balayures, c'est que ça contient des hydrocarbures et ça contient des biodéchets. Il va falloir trouver une solution avec quelqu'un – du privé, peut-être, ou nous, je ne sais pas – pour séparer, traiter les hydrocarbures qui sont dans les balayures et enlever les biodéchets, donc les feuilles, les aiguilles de pin, etc. Si on y arrive, combien de tonnes avons-nous ?

**Christophe DELIGNY**

Les balayures représentent 6 000 tonnes sur l'aire toulonnaise.

**Le Président**

Qui nous coûtent ?

**Christophe DELIGNY**

Aujourd'hui, c'est 180 euros la tonne, sachant qu'on a démarré un *benchmark* auprès de nos voisins et, à Fréjus, c'est 75 euros.

**Jean-Luc VITRANT**

[inaudible 0 :29 :06]

**Le Président**

Après traitement.

**Christophe DELIGNY**

Ça fait normalement l'objet d'un tri pour enlever, d'une part, l'organique, quand il y a des feuilles ou des choses comme ça, et pour traiter les hydrocarbures.

**Jean-Luc VITRANT**

[inaudible 0 :29 :23]

**Le Président**

Non, ça ne part pas en classe 2 à cause des hydrocarbures.

**Christophe DELIGNY**

Le processus de ceux qui traitent nos balayures est qu'ils ont effectivement un tri qui permet d'ôter une partie de la matière organique, notamment sur certaines saisons, quand il y a des feuilles dans les balayures. Après, ils font des analyses pour savoir si le minéral est pollué. Au-delà d'un seuil de pollution donné, comme vous dites, ça part en classe 2 au prix fort. Si c'est en deçà d'un seuil, ça peut, moyennant un lavage sommaire, partir en agrégat classique, et à un coût beaucoup moins élevé.

**Le Président**

Là où, il a raison, c'est que j'ai toujours pensé comme ça aussi. Pourquoi ne les envoie-t-on pas directement en classe 2 ?

**Christophe DELIGNY**

Cela coûte 240 euros, au lieu de 180 euros.

**Le Président**

La moralité est donc qu'il faut trouver des solutions.

**Jean-Luc VITRANT**

Cela coûte moins cher de trier que d'envoyer en classe 2.

**Le Président**

Heureusement, sinon, on ne le ferait pas. Déjà, il faut l'envoyer à Fos. On dit que c'est 1 euro la tonne kilométrique. C'est ça ?

**Christophe DELIGNY**

Aujourd'hui, on a un tarif qui est décomposé en trois parties.

- La réception-stockage est de 20 euros.
- Le transport et le tri sommaire sont de 80 euros
- Le traitement est de 80 euros.

C'est ce qui fait les 180 euros du coût de la prestation actuelle. Si demain on décidait de ne plus trier et d'envoyer tout dans des charges, ce serait 240 euros plus le transport, donc 260 euros.

**Jean-Luc VITRANT**

*[inaudible 0 :31 :25]*

**Christophe DELIGNY**

Solliès ne part pas en classe 2.

**Jean-Luc VITRANT**

Si.

**Christophe DELIGNY**

C'est vrai que vous ne les générez pas. Cela part chez Pizzorno. Combien paies-tu ? 180 euros. C'est le tarif que nous a fait Pizzorno aussi, effectivement, à l'Est. Plus le transport. Il faut les monter.

**Jean-Luc VITRANT**

C'est à la tonne.

**Christophe DELIGNY**

En plus, vous devez les monter.

**Le Président**

Prends 1 euro la tonne kilométrique et vous verrez.

J'ai pris cet exemple volontairement et vous voyez que la discussion est intéressante. Il y a d'autres exemples. Il y a les encombrants et il y a le reste qui fait que ce sont de petites rivières qui, accumulées, nous amènent des coûts que je pense pouvoir diminuer fortement.

Après, je vais vous parler de vous, parce que les déchetteries, c'est quand même vous qui les payez. Ça a été d'ailleurs un débat en préfecture aussi, on a fait une réunion avec les déchets du BTP. Je voulais vous en parler à la fin. Je vais en parler maintenant.

Quand on regarde les tonnages du déchet du BTP, on appelle ça le déchet du BTP, mais ils font aujourd'hui l'objet de la REP sur le PMCB. Quand vous regardez ces tonnages, il est anormal de payer autant.

Le rôle du SITTOMAT est aussi, à un moment, de vous donner des conseils. On les donne aux autres. C'est normal qu'on les donne à nos EPCI. Vous devriez être en capacité de diminuer fortement vos coûts de déchetterie.

On a parlé des encombrants. On a parlé des gravats. Qu'est-ce qu'on a d'autre ?

### **Christophe DELIGNY**

Il faut qu'on regarde également tout ce qui est du transport, parce que c'est vrai qu'en transport, aujourd'hui, il faut le dire, on n'a pas signé avec EXA RENT. C'est pareil. On est en train d'examiner tout cela. On est déjà en train d'aller chercher les coûts pratiqués dans d'autres collectivités comparables. Nous avons également mis en place une méthode pour réfléchir avec vous, dans un second temps, aux actions que nous pourrions entreprendre afin de maîtriser les coûts, les améliorer, voire les diminuer.

### **Le Président**

C'est pour cela que j'ai demandé à Christophe de mettre en place, avec ce futur chargé de mission, une réflexion pour les diminuer. On ne peut pas continuer comme ça. Si on continue sans avoir la main, demain, on va payer des fortunes. Je rappelle que sur la collecte sélective, on est à 66 euros.

### **Christophe DELIGNY**

On était effectivement à 66 euros par habitant.

### **Le Président**

Quel est le coût de l'incinération ?

### **Christophe DELIGNY**

Excusez-moi. C'est 66 euros la tonne, le coût de l'incinération étant à un peu moins de 100 euros.

### **Le Président**

Demain, nous vous parlerons des biodéchets. Nous allons pleurer sur les biodéchets. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais à mon avis, la notion de coût est devenue importante, dans notre syndicat qui regroupe vos EPCI. Rappelez-vous que l'on vous répercute le coût des déchetteries. Si on trouve des solutions au niveau du SITTOMAT, on en trouvera pour l'ensemble des EPCI.

Pourquoi faire un quai de transfert, par exemple ? Si on arrive à en faire un là, on va quand même limiter les transports de toute la partie qui s'y trouve. Pourquoi ne pas imaginer que demain, on ait un quai de transfert pour les biodéchets à Hyères ? C'est pour limiter les transports. Un euro la tonne kilométrique.

Sur les biodéchets, on va transporter de l'eau. On en transporte déjà dans les OMR. Il faut donc trouver des solutions.

### **Christophe DELIGNY**

Pour répondre à la question de Monsieur VITRANT concernant le besoin d'un ingénieur pour piloter l'exploitation, je rappellerai quand même que l'exploitation représente plus de 25 millions d'euros de dépenses par an.

Nous ne sommes pas sur un nombre restreint de contrats, mais sur des interactions entre plusieurs prestataires. Je pense qu'il n'est pas inutile d'avoir quelqu'un de niveau ingénieur pour administrer cette partie-là. Ce n'est pas que du travail de terrain.

**Jean-Luc VITRANT**

Je souscris à votre vision des choses et à votre prospective. Il est vrai que l'emploi de la personne que vous venez de citer est très important pour le SITTOMAT, car cette personne offrira une perspective au Président, au Directeur général et à nous par la même occasion. Cependant, je ne vois pas la nécessité d'un ingénieur supplémentaire.

Cette considération m'est personnelle. Je n'ai jamais vu une armée gagner une guerre avec une armée de colonels. Certes, il y a des responsabilités et des cartes à distribuer. S'il y a une nécessité impérieuse, pourquoi pas, mais aujourd'hui, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce qui m'inquiète, c'est que nous sommes sous le regard de la Cour des comptes qui peut nous reprocher d'avoir un trop grand nombre d'ingénieurs. De plus, il s'agit d'argent public. Je ne le dirai pas en comité syndical, mais je tenais à le dire en commission mixte.

**Christophe DELIGNY**

Nous dialoguons régulièrement et j'ai des contacts fréquents avec d'autres syndicats. Je peux vous garantir qu'en termes de masse salariale, nous sommes certainement le syndicat qui en dégage le moins parmi ceux ayant une surface financière comparable. On a moins de 2 % de masse salariale.

Si vous le souhaitez, je vous donnerai l'organigramme de certains autres syndicats à périmètre constant, pas ceux qui ont des déchetteries en régie ou autres, et vous constaterez qu'ils ont plus de personnel que nous.

Je ne trouve pas nécessaire d'en avoir davantage. En revanche, il faut que nous apportions de la valeur. Il y a du contrôle de terrain. Comme vous avez raison de le dire, le chargé de mission de performance va permettre de mettre en place les cadres des contrôles qu'il faut exercer. Cependant, la responsabilité d'exercer le contrôle incombera au chef de service. Évidemment, il y aura à la fin un visa du chargé de mission de performance qui indiquera l'état des contrôles réalisés dans l'année, s'ils sont satisfaisants ou non, etc. Sur cette partie Exploitation, c'est bien le chef de service qui va devoir animer ce contrôle et remplir les cadres. Ce ne sont pas que des écritures.

**Le Président**

Je rappelle qu'il y a des enjeux importants. Une fois que le centre de tri sera terminé, il faudra s'occuper des biodéchets. On nous l'a encore reproché lundi. C'est toujours la DREAL. De plus, elle mélange tout.

Je rappelle que la loi n'oblige pas les collectivités à mettre en place le tri des biodéchets. La loi dit qu'il faut mettre à la disposition de nos administrés un moyen de trier les déchets. Dans un premier temps, ce sont les composteurs. Dans un deuxième temps, il faudra que chaque EPCI compétent en collecte décide de collecter soit en porte-à-porte, soit en point d'apport volontaire. La Métropole a déjà décidé que ce serait en point d'apport volontaire. On essaie d'être prêt pour le mois de septembre 2025, mais après, chaque EPCI devra décider comment procéder en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire.

Le deuxième gros sujet après le centre de tri sera le compostage. On n'a pas fini de discuter avec nos amis du SIVED pour essayer de trouver une solution avec eux. On va voir. Après, imaginons qu'en 2025, nous ayons une solution pour le compostage, il va falloir s'occuper des CSR. Je n'ai pas le rapport 2023 en tête, mais je rappelle qu'on a 30 000 tonnes d'encombrants.

**Christophe DELIGNY**

Un peu plus.

**Le Président**

Combien valorisons-nous ?

**Christophe DELIGNY**

Aujourd'hui, moins de 20 %.

**Le Président**

Où partent les 24 000 tonnes ?

**Christophe DELIGNY**

En enfouissement.

**Le Président**

D'accord. Avec une TGAP. Ce sont des produits dont certains pourraient être valorisables, donc il va falloir que l'on s'en occupe.

**Christophe DELIGNY**

On a fait les caractérisations d'encombrants à l'automne de l'année dernière, quand on a relancé les marchés de traitement des encombrants. Effectivement, on a conclu qu'il y avait à peu près 50 % des refus qui pouvaient faire l'objet d'une valorisation énergétique. C'est cela qui est important. C'est cela qu'il faut aller chercher.

**Le Président**

Ce sera le sujet qui suivra le compostage. Pour traiter ces sujets, il faut quand même des niveaux d'ingénieurs.

**Jean-Luc VITRANT**

Je ne suis pas du tout contre *[inaudible 0 :42 :23]* au contraire, je soutiens Christophe en ce sens. Je voulais faire part de mon point de vue, par rapport à mes craintes vis-à-vis de ce que je viens exprimer.

**Le Président**

On peut justifier. On n'a pas une armée mexicaine et on a besoin de compétences pour continuer. Je vais vous donner un autre exemple. On va devoir parler des PFAS. Ce sont les produits qu'on met sur les poêles Tefal pour qu'il n'y ait pas d'adhérence. On en trouve partout, dans les vêtements, etc. Aujourd'hui, on en trouve dans l'eau.

Pour tout vous dire, on est l'une des sept usines qui a été retenue pour vérifier, au niveau de nos ordures ménagères en entrée et au niveau des fumées en sortie, quelle quantité de PFAS nous avons. C'est un sujet important, aussi important que les dioxines.

Qui va traiter cela ? Qui peut, à un moment, donner des avis là-dessus ? Certes, des bureaux d'études, certes Amorce qui s'est aussi emparé du sujet, mais il faut aussi que nous, on ait un avis parce que sinon, on va avoir des délégataires qui vont nous dire qu'il faut faire 6 millions d'euros de travaux.

Rappelez-vous l'histoire des travaux du BREF, les 5,5 millions d'euros ? On ne s'est pas laissé faire. Notre ingénieur a quand même négocié pas à pas avec le délégataire. Quand il y a eu la DSP, au début de notre mandat, ZEPHIRE réclamait 12 millions d'euros. Vous en souvenez-vous ? Avec combien sont-ils repartis ? Avec rien, tout simplement parce qu'on a su répondre à toutes leurs

demandes. On a su répondre techniquement et on a su répondre juridiquement. Juridiquement, on a des avocats, etc. Techniquement, il faut quand même qu'il y ait quelqu'un dans le syndicat qui puisse répondre. Avons-nous assez débattu ?

### **Christophe DELIGNY**

Pour aller au bout de l'organigramme, il reste deux modifications. On propose de regrouper les fonctions administratives au sein d'un secrétariat qu'on a appelé « Secrétariat général » qui recouvre tout ce qui est finance, budget, gestion de la trésorerie maintenant, puisqu'on a des emprunts, gestion des ressources humaines, comptabilité et gestion des comités et commissions syndicaux.

Aujourd'hui, c'est Géraldine qu'on propose de mettre à la tête de ce service. On a recruté Pascal LOPEZ en mai dernier qui est venu apporter un soutien sur la partie comptabilité. On a également Sandra qui est avec nous, qui gère le secrétariat et tout ce qui relève des comités syndicaux et commissions mixtes.

### **Le Président**

En sachant que, dans le mandat précédent, il y avait trois personnes. La troisième travaillait sur les marchés et donnait un coup de main de temps en temps. Maintenant, il n'y a plus qu'une personne.

### **Christophe DELIGNY**

La dernière modification dont on a eu l'occasion de parler, puisque le recrutement est en cours, c'est la création d'une unité qu'on a appelée « Performance ». Elle intègre tout ce qui est contrôle de gestion, démarche d'optimisation, démarche qualité et sécurisation de la commande publique. On a décidé d'y rattacher aujourd'hui la rédactrice de marché public, Emmanuelle, de manière à véritablement sécuriser cet aspect important.

On garde la partie communication avec Isabelle qui continue à gérer la communication institutionnelle, et les ambassadeurs du tri. D'ailleurs, on vous présentera, non pas à ce comité syndical, mais au suivant, les titulaires des nouveaux marchés afférents. On est en cours d'analyse. Il restera une date à fixer.

On a sollicité le CT du centre de gestion, comme il est de mise dans ce genre de réorganisation, puisqu'on dépend du centre de gestion. Il a statué le 19 septembre. On n'a pas encore de retour. Le centre de gestion ne remet qu'un avis. On l'aura pour la semaine prochaine.

## **IV. 1886 – Désignation des emplois bénéficiant d'un véhicule de fonction**

### **Le Président**

Il s'agit du véhicule de fonction dont bénéficie Christophe. Il faut prendre une délibération annuelle. C'est la même délibération que l'année précédente.

## **V. 1887 – Avis du SITTOMAT sur la modification n°1 du SRADDET de la région sud**

### **Le Président**

On arrive à l'avant-dernière délibération.

### **Christophe DELIGNY**

Depuis 2016, la planification relative à la gestion des déchets est revenue aux régions. La région PACA a mis en œuvre un plan régional de gestion des déchets non dangereux approuvé en 2019,

qui a été intégré au SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équité des territoires) par arrêté du préfet de région le 15 octobre 2019.

Le SRADDET recouvre l'ensemble de la planification régionale. Il comprend un fascicule sur les déchets, mais il traite également des transports, de l'aménagement du territoire, du développement économique, entre autres.

En juin 2018, le SITTOMAT avait rendu un avis favorable au plan régional en projet, sous deux réserves. D'une part, l'impact touristique en matière de production de déchets était insuffisamment pris en compte dans le plan. Il y avait une demande de révision de cet impact. D'autre part, nous avons demandé la constitution d'une réserve de stockage d'incinération et de traitement ultime des déchets similaire à celle prévue pour les déchets produits en situation exceptionnelle (catastrophe naturelle ou pandémie), afin de faire face aux avaries possibles sur les UVE de la région PACA.

Cette seconde demande s'est avérée pertinente en 2021 et 2022, lors des changements des ballons de chaudière et de l'arrêt des lignes 2 puis 1 pendant plus de six mois chacune. Cela a nécessité de trouver des capacités d'enfouissement, une obligation du délégataire ZEPHIRE. L'ISDND de Pierrefeu a pris en charge 40 000 à 50 000 tonnes annuelles sur ces deux exercices, contre moins de 2 000 en fonctionnement normal, nécessitant des dérogations préfectorales et des ajustements sur les autorisations annuelles. C'est toujours compliqué et un peu aléatoire.

Le souhait maintenu est que le schéma intègre, comme pour les catastrophes naturelles, une réserve mobilisable sans nécessité de demander des dérogations. Voilà les deux remarques qui avaient été faites en 2018.

Dans le plan régional de 2019, une partie était intéressante sur les objectifs de performance à atteindre. Aujourd'hui, les objectifs de performances sont nationaux. On vous dit qu'il faut valoriser 55 %, de matière ou de déchets organiques des DMA. C'est pris comme une consigne qu'il faut appliquer de manière homogène sur l'ensemble du territoire.

Selon la typologie du territoire, on sait pertinemment que les performances sont plus ou moins difficiles à atteindre. Quand tout le monde a un bac individuel à la maison, comme en secteur rural ou mixte-urbain, c'est plus facile que de faire le tri qu'en où il faut aller à une colonne d'apport volontaire.

Dans le plan régional de l'époque, les objectifs de performance avaient été déclinés par typologie de territoire. Les performances demandées étaient moindres pour les territoires urbains denses ou urbains, par rapport aux territoires ruraux. C'était un point intéressant.

Cette disposition a disparu, quand le plan régional a été intégré dans le SRADDET. J'ai posé la question aux techniciens de la région qui m'ont dit : « C'est compliqué. Le plan régional était un gros pavé. On nous a demandé de simplifier, donc certains passages sont partis. » C'est dommage parce que ce passage est parti.

Actuellement, lors des réunions avec le préfet, on nous rappelle que l'objectif à atteindre est de 55 %. Aujourd'hui, nous sommes à un peu moins de 50 %, puisque nous avons un territoire urbain. Pour nous, c'est plus compliqué.

En général, je pense que l'objectif fixé par l'État dans la réglementation est national. L'État rend compte aux instances européennes en disant : « J'ai atteint au niveau national les 55 % de valorisation. » Cela veut dire que certains territoires sont à 50 % et d'autres à 60 %. C'est normalement comme cela que cela devrait s'entendre.

Le problème, c'est que c'est un peu dommage. Un schéma régional est normalement fait pour adapter aux territoires les objectifs nationaux. Finalement, sur la performance de recyclage des

emballages et des papiers graphiques, cette disposition qui était plutôt intéressante, sur laquelle j'avais commencé à travailler en 2021 quand je suis arrivé, a disparu. Elle n'existe plus.

Je rappelle dans la délibération qu'effectivement, le Conseil Régional a engagé la procédure de modification du SRADDET, puisque c'est une demande formulée dans la loi Climat et Résilience de 2022, de manière à intégrer les évolutions réglementaires survenues depuis 2019, notamment en termes de gestion des déchets, avec la loi AGECE.

Je vous rappelle les principales modifications introduites par la loi AGECE du 10 février 2020 avec des objectifs nationaux de réduction de la production de déchets ménagers assimilés de -15% entre 2010 et 2030.

Je fais un petit commentaire en disant que cette évaluation de diminution de la quantité de DMA est à faire par EPCI. Aujourd'hui, je n'ai pas forcément toutes les données de 2010, notamment sur la CCMPM par exemple, ou sur la CCGST.

Ensuite, il y a un objectif de valorisation énergétique n'ayant pas pu faire l'objet d'une valorisation de matière au minimum à 70 %. C'est l'objectif 2025. Aujourd'hui, on est à 88 % en 2023 pour le SITTOMAT, ce qui est normal, puisqu'on incinère, on fait une valorisation énergétique de nos déchets ultimes.

Sur la réduction de l'enfouissement des DMA, au maximum 10 % de DMA pourraient être enfouis en 2035. On était à 7,2 % en 2023 pour le SITTOMAT. Il n'y a pas de raison qu'effectivement, on dépasse les 10 %, sauf circonstances exceptionnelles.

Sur la réutilisation et le recyclage des DMA, l'objectif est au minimum de 55 % en 2025, puis 60 % en 2030, puis 65 % en 2035. Aujourd'hui, on est à 53 % en 2023 pour le SITTOMAT, en intégrant les déchets inertes et les mâchefers.

Sachant que les mâchefers ont aujourd'hui un statut un peu particulier. Je n'ai jamais réussi à savoir s'ils étaient pris en compte ou pas dans la valorisation en matière. Cela veut dire qu'on est effectivement en retrait par rapport à l'objectif 2025. Je pense qu'on avait eu l'occasion de l'évoquer.

Il faut aller chercher des biodéchets pour les recycler. Il faut améliorer les performances de tri des recyclables secs. Néanmoins, quand on fait nos calculs, en fonction des gisements qu'on estime mobilisables dans ces collectes sélectives, il est vraisemblable qu'on ne sera pas aux objectifs nationaux. Donc, effectivement, le regret est exprimé que le schéma régional ne prennent pas en compte les typologies de territoire.

Le commentaire que je vous fais, c'est que nous avons pris connaissance de la modification numéro un qui est proposée et qui sollicite l'avis des EPCI pour dire que nous avons parcouru tous ces documents. Finalement, c'est la retranscription pure et simple des évolutions réglementaires postérieures à l'adoption du SRADDET de 2019.

Sur la prise en compte de l'impact touristique, aucune modification n'a été apportée par rapport aux textes existants. On rappelle quand même que sur notre territoire, on a estimé que l'impact touristique équivalait à 85 000 habitants permanents supplémentaires sur 640 000, ce qui fait 13,4 % à l'échelle du SITTOMAT, mais ce qui fait 55 % à l'échelle du Golfe de Saint-Tropez, si on reprend les chiffres stricts du Golfe de Saint-Tropez. C'est dommage que les ratios de DMA ne soient pas corrigés en tenant compte de ça.

### **Le Président**

J'ai donné un chiffre l'autre jour. Au niveau national, la production du verre d'emballage représente 50 kilos par an et par habitant. La ville de Saint-Tropez collecte 250 kilos par an et par habitant. Il y

a bien une fluctuation saisonnière. Ce n'est pas une opération du Saint-Esprit. Quand on donne les chiffres, les gens comprennent.

### **Christophe DELIGNY**

Concernant la demande d'introduire une réserve de traitement de déchets ultimes pour pallier les aléas techniques des UVE, rien n'a été pris en compte. De plus, nous n'avons pas retrouvé la modulation introduite dans le plan régional initial sur les objectifs de performance de tri des flux d'emballages et de papiers graphiques par typologie de territoire.

Je vous propose d'approuver cette modification numéro un, car elle ne fait que traduire les objectifs nationaux. Sauf à s'opposer à la loi, il est difficile de dire qu'on n'est pas d'accord, mais nous pouvons formuler les deux mêmes réserves qu'en 2018 en ajoutant une réserve supplémentaire liée à ce qui a disparu du plan, qui était intéressant quand il a été introduit dans le SRADDET.

### **Le Président**

Vous avez jusqu'au 23 octobre pour le faire. Cela concerne tout le SRADDET. Nous ne parlons ici que des déchets, mais les EPCI peuvent s'exprimer sur ce sujet.

### **Christophe DELIGNY**

Ils enregistreront dans les avis, mais je ne suis pas certain qu'une modification sera engendrée. En tout cas, cela n'a pas eu cet effet-là en 2019.

### **Le Président**

La Métropole n'a d'ailleurs pas approuvé le SRADDET, en premier lieu, à cause du découpage. C'est scandaleux ! Dommage que Robert BENEVENTI ne soit pas là, mais il aurait pu vous expliquer, puisqu'il était conseiller régional, il aurait pu vous expliquer.

On a une décharge, dans le Var à Ginasservis. On a découpé le Var en trois. La décharge de Ginasservis est partie avec l'Alpin. La décharge de Bagnols en Forêt est partie avec l'Azuréen. Aujourd'hui, on a la décharge de Pierrefeu et après, on va dans les Bouches-du-Rhône.

Moralité : on a été découpés. C'était la première remarque. Il y a eu de multiples remarques et nous n'avons pas voté le SRADDET. C'est pire que ça ! Hubert FALCO était le représentant de la Métropole. Il m'a donné procuration par écrit, avec l'aval du Président de la région, pour que j'intervienne sur les déchets. Je vais vous raconter l'histoire.

Je m'assois et tout d'un coup, je vois arriver un huissier qui me dit : « Vous n'avez pas le droit de siéger. » J'ai dit : « Pourquoi ? » Il me répond : « C'est le représentant, Hubert FALCO. ». J'ai dit : « Mais enfin, j'ai procuration ! » Le Secrétaire général de la région que je connaissais très bien, je l'avais appelé, il m'avait dit qu'il n'y avait pas de problèmes. Ils m'ont fait sortir pour que je ne puisse pas faire mes remarques.

Entre nous, personne d'autre ne disait rien à part les associations. J'ai dû écrire sur des morceaux de papier pour donner aux uns et aux autres afin qu'ils fassent leurs remarques. Il y en avait une qui était importante : le traitement mécanobiologique. Dans le SRADDET, il était interdit de mettre en place du tri mécanobiologique que ce soit une unité de tri, du surtri, etc. Pourquoi ?

Quand j'ai discuté avec Robert BENEVENTI, il m'a dit : « On n'a pas eu notre mot à dire. Ce sont les services qui ont préparé. Ils sont arrivés, les services sur les déchets. » Ça a été la même chose sur tout le reste, sur l'énergie, etc. « Ils sont arrivés, ils nous ont donné le dossier. Il y avait 200 pages, on n'allait pas lire les 200 pages. » Moralité : ça s'est passé comme ça.

Il y a bien quelqu'un qui a instrumenté pour découper le département du Var en trois. D'un côté, il y a Nice avec Christian ESTROSI, et de l'autre côté, il y avait Renaud MUSELIER, donc on a été découpés. Ainsi, nous avons refusé de voter le SRADDET. Crois-tu qu'ils aient changé quelque chose ? Rien. C'est comme ça.

### **Christophe DELIGNY**

Je crois que c'est le régional qui a partitionné, mais il y a assez peu de territoires qui sont découpés comme ça. Dans l'Hérault d'où je viens, il y avait cette répartition Est/Ouest.

### **Le Président**

Ceci explique cela.

### **Christophe DELIGNY**

Il y avait les Montpelliérains et les Biterrois.

### **Le Président**

On continue parce qu'on a encore une délibération importante.

## **VI. 1888 – Agrément de la modification d'actionnariat de la société ZEPHIRE**

### **Christophe DELIGNY**

Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. Pour la petite histoire, PAPREC est entrée en 2021 à hauteur de 20 % dans l'actionnariat du groupe. GPE et IDEX Environnement sont coactionnaires de la société dédiée ZEPHYRE qui est délégataire de l'usine d'incinération, GPE à 51 % et IDEX à 49 %.

Ils avaient conclu en 2012, à la signature du contrat de DSP, un pacte des associés qui stipulait explicitement qu'en cas de modification d'actionnariat et d'introduction dans l'actionnariat de l'un des coactionnaires d'une société concurrente de l'autre, le coactionnaire était exclu de fait.

IDEX a saisi ce prétexte pour saisir le tribunal de commerce de Paris et demander l'exclusion de GPE de l'actionnariat ZEPHIRE, ce sur quoi le tribunal de commerce a statué au printemps 2024 pour dire : « Je suis d'accord, effectivement, Pizzorno doit être exclu de droit. »

Suite à cela, les discussions se sont engagées. Ils sont venus nous voir, puisque le contrat de DSP prévoit fort heureusement qu'il y ait un agrément préalable et exprès du SITTOMAT, le déléguant, avant qu'une mise en œuvre, quelle qu'elle soit, de modification d'actionnariat ne se réalise.

Ensuite, ils ont passé l'été à discuter. Je pense que nous avons fait valoir de manière très légitime nos craintes sur le fait qu'il y avait notamment trois contrats associés à la DSP qui ont été conclus par la société ZEPHIRE avec le groupe Pizzorno Environnement. Ces contrats portent sur le traitement des mâchefers, sur le détournement des OMR que l'on ne peut pas traiter pendant les arrêts ou les aléas techniques de l'UVE et le remplissage du vide de four, pour optimiser le fonctionnement de l'usine.

Sur ces trois contrats, nous avons une inquiétude que, comme Pizzorno sortait de l'actionnariat de ZEPHIRE, les relations soient moins simples, plus compliquées et aillent plutôt dans le sens d'une dégradation des conditions d'exploitation de l'UVE et de l'exercice de la délégation de service public.

Nous avons fait valoir ces craintes. IDEX et GPE se sont rapprochés pendant l'été. Ils ont mené une médiation, d'ailleurs, pour se mettre d'accord.

**Le Président**

Elle était prévue, dans le cadre de leur accord de DSP.

**Christophe DELIGNY**

Ce qu'ils nous proposent aujourd'hui, ce n'est pas l'exclusion de GPE de l'actionnariat, mais une inversion de l'actionnariat, de passer de 51 % pour GPE et 49 % pour IDEX à 51 % pour IDEX et 49 % pour GPE avec un changement de présidence ! Le président actuel, Monsieur MARTINELLO, perdra la présidence. Il est à la retraite depuis mars 2024.

Nous avons demandé de manière logique de produire tous les justificatifs et de justifier tout ce qui était modifié, puisqu'ils ont refondu les statuts et le pacte des associés. Ils ont fait disparaître du pacte des associés cette clause qui voulait qu'on exclût le coactionnaire indélicat qui faisait rentrer dans son actionnariat des concurrents. Cela a totalement disparu. Pour l'avenir, ils se réservent la possibilité de le faire sans que cela ait plus de conséquences sur la société dédiée.

Les justificatifs ont été produits. Nous avons demandé à IDEX de reprendre à son compte toutes les garanties qui avaient été prises par l'actionnaire majoritaire Pizzorno. C'est le cas. Les justificatifs ont été produits et sont satisfaisants.

Au titre des différences qui sont relevées, on garde aussi la même gouvernance. ZEPHIRE continue à être administrée par un comité de direction composé de quatre membres, dont le Président, donc deux GPE et deux IDEX. La différence qui a été introduite est une voix prépondérante pour le Président, mais sur des sujets qui ont trait à l'élaboration et à l'approbation du budget, les dépenses obligatoires en lien avec la DSP et l'arrêté des comptes. Finalement, cela ne change pas grand-chose dans la gouvernance. Ce ne sont pas forcément les sujets qui posaient le plus de difficultés à l'arbitrage.

Nous avons effectivement reçu un courrier co-signé du Directeur général de GPE et du Président d>IDEX Environnement nous assurant que les deux sociétés actionnaires s'engagent conjointement à ce que ZEPHIRE respecte et honore l'entièreté des dispositions de la DSP, et en particulier l'obligation de saturer l'usine, l'évacuation et le traitement des mâchefers, l'obligation de continuité du service public de traitement. Ils ont déclaré ne pas remettre en cause les conventions conclues avec ZEPHIRE relatives à ces trois engagements. C'était l'un de nos sujets de préoccupation principaux.

Fort de cela, nous vous proposons d'agréer, comme le demande la DSP, cette évolution de l'actionnariat de ZEPHIRE. Nous allons justement leur demander par un courrier qui part aujourd'hui de nous préciser, parce qu'aujourd'hui ce n'est pas écrit dans les nouveaux statuts et le pacte d'associé, de qui il s'agit précisément. Les présidents et directeurs généraux ne sont pas nommés. Nous aimerions les connaître pour savoir qui c'est.

Il y a également une obligation dans la DSP qu'il y ait à demeure sur l'aire toulonnaise un des membres du Comité de direction qui ait toute l'autorité pour prendre des décisions en matière d'exploitation, qui est un management quotidien.

Aujourd'hui, on pense que ce serait Tony LEROY qui serait président, mais il est parisien, il n'est pas toulonnais. Nous leur demandons de nous dire comment ils entendent respecter cette clause du contrat, qui est effectivement une clause obligatoire sur laquelle on ne lâche pas.

**Un intervenant**

*[inaudible 1 :12 :27]*

**Le Président**

C'est simple. Quelle a été notre inquiétude ? IDEX ne maîtrise pas la partie exutoire. Même si dans son discours, elle nous disait qu'elle pouvait se passer de Pizzorno, on lui a demandé : « Que se passera-t-il si un jour, on a un ballon qui lâche, comme c'est arrivé ? » Elle nous a répondu : « Dans ce cas, on ira voir le préfet et on lui demandera de mettre en demeure Pizzorno de traiter les déchets. » Le préfet peut réquisitionner, mais tu vois quel est le problème.

Deuxièmement, on a essayé de comprendre un peu comment ils fonctionnaient entre eux. Le Président de Pizzorno nous a dit : « Nous avons l'obligation, dans nos accords, de répondre sous une semaine quand il y a un problème au niveau de l'usine pour détourner. »

Très clairement, ils attendront une semaine pour donner les solutions. Entre-temps, que fait-on ?

**Christophe DELIGNY**

C'est-à-dire que pendant trois jours, on collecte plus de déchets.

**Le Président**

Sans intervenir, on a fait comprendre à IDEX et à Pizzorno qu'il fallait qu'ils revoient leur accord de pacte des associés sans pour autant qu'ils éliminent l'un ou l'autre. Ils discutent depuis trois ou quatre mois, car d'après ce que l'on sait, c'était une question d'argent.

Comme IDEX nous faisait pression pour qu'on délibère sans réponse de Pizzorno, et Pizzorno ne répondait pas, on leur a dit : « Nous sommes désolés, si nous n'avons pas une proposition de votre part où vous êtes entendus, nous ne délibérons pas. »

Finalement, après quelques subterfuges : « Nos avocats sont en vacances, le Président est en vacances, etc. », ils ont enfin été d'accord, de part et d'autre.

Avant, dans les accords, Pizzorno avait une semaine pour intervenir. Il anticipait. La preuve est que, quand il y a eu l'affaire des ballons, des détournements ont tout de suite été mis en place avec Michel au milieu qui organisait, etc. Aujourd'hui, comme ils sont d'accord, ils vont continuer.

Reste le problème du vide de four. Jusqu'à présent, nous avons réussi à nous entendre avec Pizzorno pour reprendre pour nous le vide de four, mais il n'y avait aucun accord écrit.

On récupère déjà une partie avec le Golfe. On en a récupéré une partie avec la communauté de commune de Portes des Maures. De même, si on arrive à enlever 10 000 tonnes de biodéchets, il y aura un vide de four et on pourra, nous, directement le gérer.

En deuxième point, j'attire votre attention sur le fait que nous avons incinéré 245 000 tonnes.

**Christophe DELIGNY**

Non, on est plutôt 265 000 tonnes cette année.

**Le Président**

En 2023, on a incinéré 245 000 tonnes. Or, la capacité de l'usine est de 285 000 tonnes à PCI 2 000. Sauf à nous à prouver que le PCI a fortement augmenté, auquel cas le tonnage diminue, parce que c'est une masse thermique qui arrive à l'usine, je suis désolé, mais il y a des pertes d'exploitation et notamment des pertes d'électricité. Pourquoi n'ont-ils pas saturé l'usine ?

Je connais le discours de Sauveur MARTINELLO qui dit : « On ne veut pas trop faire marcher à fond les chaudières parce qu'on a peur qu'elles cassent. » On n'est pas dans la même stratégie. On

a une usine qui doit, à PCI 2 000, incinérer 285 000 tonnes. Si elle incinère 285 000 tonnes à PCI 2 000, elle produit beaucoup d'électricité. Je rappelle qu'au-delà d'un seuil de recettes garanties, on partage les bénéfices.

Tout cela fait que nous sommes quand même plus intéressés par le fait de gérer nous-mêmes le vide de four.

Après, ce sont des discussions de bout de gras parce que si le SIVED, demain, vient, il faut qu'on ait un accord aussi sur le prix. Ce sont des choses qu'il faudra quand même négocier.

Juste un dernier point. On a eu une réunion sur les déchets du BTP. Je vous engage à regarder, hormis la Métropole, puisque nous avons décidé en mars 2022 de fermer nos déchetteries aux professionnels pour les gravats.

Vous avez, à mon avis, intérêt à fermer vos déchetteries. Pourquoi ? Parce que les éco-organismes qui s'occupent des gravats des professionnels, aujourd'hui, ont du mal à trouver des exutoires. Des Point P, des Castorama, mais aussi des sociétés qui vendent des matériaux et qui pourraient installer des déchetteries professionnelles.

Ils ont du mal, mais ils sont normalement, dans leur agrément, en charge de développer ça. L'objectif est : un site de traitement tous les dix kilomètres. Si les déchetteries communales ou intercommunales ne ferment pas, ils s'en fichent. Moralité : quand on fait le calcul des déchets ménagers et assimilés, quand vous avez des gravats de professionnels qui rentrent chez vous, c'est dans les déchets ménagers et assimilés.

Quand je regarde un peu les résultats des uns et des autres, je vous dis : « Faites quand même attention ! » Vous ne pourrez jamais obtenir les objectifs du SRADDET et il y a un risque juridique important. C'est-à-dire que demain, vous pouvez avoir des consommateurs ou des associations de protection de l'environnement qui vous reprochent de collecter des déchets des entreprises. En sachant que normalement, vous n'avez plus le droit de les facturer, puisqu'il y a une responsabilité élargie du producteur et que vous allez toucher les soutiens de la REP PMCB. Faites attention à tout ça.

### **Jean Luc VITRANT**

Avec Patrick, sur la communauté de communes [*inaudible 1 :23 :23*], on a milité pour que ce soit appliqué dans nos deux déchetteries. Le problème, c'est que tu as les maires qui te disent : « Je ne veux pas de dépôts sauvages, etc. » Il faut donc qu'ils aient un exutoire. Il y a une communication à faire.

### **Christophe DELIGNY**

Chez vous, il y a la Farlède, effectivement, qui reste ouverte aux professionnels.

#### **Un intervenant**

C'est problématique.

#### **Le Président**

Ce n'est pas problématique.

#### **Un intervenant**

C'est la réalité.

**Le Président**

Le meilleur exemple, c'est l'intervention de Valérie PAECHT, qui était présente à cette réunion. Elle a dit que finalement, quand Gilles VINCENT nous avait parlé de fermer les déchetteries, nous étions tous contre, les élus et les fonctionnaires.

Finalement, nous avons raison et nous ne constatons pas de décharges sauvages. Pourquoi ? Parce qu'il y a quand même une raison à cela. C'est qu'il a été mis en place des déchetteries professionnelles. Les Point P, les Castorama qui vendent des matériaux, quand ils vendent à un professionnel un agglo, admettons que ça vaut 0,25 euro, le professionnel paie 0,10 euro, comme pour les emballages. À ce titre-là, il ne doit plus payer quand il va dans les déchetteries professionnelles. C'est ça, la REP.

Il appartient à ceux qui sont en charge des REP d'aller frapper à la porte. D'ailleurs, on a le compte rendu de la préfecture et c'est bien noté. Il appartient à ces éco-organismes d'aller frapper à la porte des Point P et de tous ceux qui vendent des matériaux et de leur dire : « Vous devez mettre en place un système pour permettre aux professionnels de venir déposer gratuitement leurs déchets. » Tant que vous laisserez vos déchetteries très ouvertes, ils continueront.

**Christophe DELIGNY**

Il y a notamment Portes des Maures qui a décidé de ne pas rentrer dans la REP parce que ce n'est pas obligatoire. Effectivement, vous tarifiez l'entrée de certains professionnels sur vos installations et vous ne souhaitez pas franchir le Rubicon. Si on s'inscrit à la REP, cela veut dire que certains matériaux rentrent gratuitement, donc l'équilibre financier qui n'est pas évident à retrouver. C'est un choix.

**Christine SINQUIN**

Je voulais juste apporter un témoignage concernant les dépôts sauvages. Sur la ville, suite à des négociations avec les représentants du BTP, nous avons mis en place dans nos marchés publics le fait que si on n'avait pas l'attestation de retour des déchets dans un exutoire agréé, on ne payait pas les factures.

Je pense que c'est très intéressant parce que les collectivités et autres agents publics sont très actifs dans les chantiers. Je ne connais plus le pourcentage exact, mais cela correspond à un gros pourcentage de chantiers qui sont menés sur le territoire. En tout cas, cela fonctionne très bien.

**Le Président**

Je vous incite à le faire, même si chacun fait comme il veut.

*La séance est levée.*